

**COMMUNE DE SARDENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n° 2024/26**

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

**Etaient présents** : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Sandra Terracol, Fanny CADILLON- LAPORTE, Angélique THELIOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

**Etaient absents et excusés** : Mme Christelle BAUMET, Ms David CHASSGNE, Régis GUYONNET

**Secrétaire de séance** : Mme Joëlle FAUCONNET

**OBJET : Sollicitation du fonds de concours d'investissement auprès de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'un régime de fonds de concours d'investissement en faveur des Communes de Creuse Sud-Ouest.

Le versement du fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet la réalisation d'un équipement directement par une commune. Est considéré comme un équipement une immobilisation corporelle qui peut comprendre à la fois des équipements de superstructure et des équipements d'infrastructure (voirie, réseaux, divers...).

Chaque commune membre de Creuse Sud-Ouest peut bénéficier du fonds de concours pour un montant maximal de 5000,00€ tous les 4 ans, versé en une échéance.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis sur les travaux de voirie, et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant travaux HT	94 740,05	DETR (40%)	37 896,02
TVA (20%)	18 948,01	BOOST (CD)	12 000,00
		Fond concours (CCCSO)	5 000,00
		Autofinancement	58 792,04
Montant total TTC	<b>113 688,06</b>	Montant total TTC	<b>113 688,06</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Autorise M le Maire à signer la convention pour la mise en place du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest,
- Valide le plan de financement du projet décrit ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à demander le versement du fonds de concours pour un montant de 5000,00€ versé en une fois,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 03/10/2024

Publié, le 04/10/2024

Transmis, le 04/10/2024

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD.

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

